

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	357 Premium Spray Adhesive
Description du produit	Adhésif en aérosol
Fabricant/Fournisseur	Berry Plastics Corporation Nashua Tape Products
Adresse	25, Forge Parkway Franklin, MA 02038
Numéro de téléphone	(800) 248-7659 (du lundi au vendredi de 8 h à 17 h)
Numéro Chemtrec	1 800 424-9300
Date de révision :	06 mai 2013
Date de la FTSS :	29 août 2005

Fiche de santé-sécurité conforme à la directive 2001/59/EC et à la norme de déclaration des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Principaux dangers selon l'UE

R11 Hautement inflammable
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R48/20 Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut causer des incidences négatives à long terme dans l'environnement aquatique.
R62 Risque possible d'altération de la fertilité.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Voies de pénétration

Absorption - Contact avec les yeux - Ingestion - Inhalation - Contact avec la peau

État carcinogène

Non classé comme carcinogène par le NTP, le CIRC et l'OSHA.

Organes cibles

Système nerveux central - Peau - Yeux - Foie - Reins - Appareil respiratoire - Reproduction

Effets sur la santé - yeux

Le contact du liquide, de la brume ou de la vapeur peut causer de la douleur, une irritation transitoire et des effets superficiels sur la cornée.

Effets sur la santé - peau

La substance peut causer une irritation. Un contact répété ou prolongé peut causer une délipidation de la peau pouvant provoquer l'irritation et la dermatite. La substance peut être absorbée de façon cutanée et causer des effets similaires à ceux de l'inhalation.

Effets sur la santé - ingestion

L'ingestion peut provoquer les effets suivants :

douleur abdominale, vomissements, dépression du système nerveux central, dommages aux reins, dommages au foie, dommages aux testicules; une aspiration dans les poumons peut se produire durant l'ingestion ou le vomissement et peut causer des lésions aux poumons.

Une dose importante peut provoquer les effets suivants :

effets systémiques similaires à ceux causés par l'inhalation.

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Effets sur la santé - inhalation

L'exposition aux vapeurs peut provoquer les effets suivants :

irritation du nez, de la gorge et de l'appareil respiratoire, dépression du système nerveux central, vertiges, somnolence, maux de tête, confusion mentale.

L'exposition aux concentrations élevées de vapeur peut provoquer les effets suivants :

lésions nerveuses entraînant engourdissement et faiblesse musculaire, dommages aux poumons, dommages au foie, dommages aux reins, dommages aux testicules.

3. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom du composant	N° CAS/codes	Concentration	Phrases R	Classification
Hexane	110-54-3 203-777-6	15-40%	R11, R38, R48/20, F; Xn; N R62, R65, R67, R51/53	
Acétone	67-64-1 200-662-2	15 -40%	R11, R36, R66, R67	F; Xi
Propane	74-98-6 200-827-9	10-30%	R12	F+
Oxyde de diméthyle	115-10-6 204-065-8	10-30%	R12	F+
Polymères et résines	S.O.	5-10%	Aucun	Aucun

4. PREMIERS SOINS

Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en tenant l'œil ouvert. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persiste.

Peau

Rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau, pendant au moins 15 minutes, de préférence sous la douche. Retirer les vêtements contaminés et continuer à rincer. Les vêtements contaminés doivent être lavés ou nettoyés à sec avant d'être réutilisés. Consulter un médecin si des gerçures apparaissent ou si la rougeur persiste.

Ingestion

Ne pas faire vomir la victime. Faire boire 1 à 3 verres d'eau à la victime afin de diluer le contenu de l'estomac. Administrer de l'oxygène en cas de détresse respiratoire. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation

Éloigner la personne de la zone contaminée. Administrer de l'oxygène en cas de détresse respiratoire. Consulter immédiatement un médecin.

Avis à l'intention des médecins

De l'huile minérale, de l'huile pour bébés, du démaquillant ou tout autre solvant doux similaire peut être utilisé pour enlever les résidus de résine collants laissés par l'adhésif.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyen d'extinction

Utiliser de la mousse, un agent chimique en poudre ou du dioxyde de carbone. Être conscient de la possibilité de réinflammation. Refroidir les contenants et les environs en pulvérisant de l'eau.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Dangers inhabituels d'incendie et d'explosion

Les vapeurs peuvent voyager sur une grande distance, jusqu'à une source d'allumage et produire un retour de flamme. Un retour de flamme peut se produire si la température de l'air excède le point d'éclair. Être conscient de la possibilité de réinflammation. En ce qui concerne les aérosols : l'exposition à une température supérieure à 54,44 °C peut provoquer l'explosion des contenants et le relâchement de gaz hautement inflammables.

Équipement de protection pour la lutte contre les incendies

Porter un ensemble complet de vêtements de protection et utiliser un appareil respiratoire autonome.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Endiguer tout déversement et absorber avec de la terre, du sable ou un autre produit inerte. Placer dans des contenants appropriés pour récupération ou mise au rebut. Porter les vêtements de protection appropriés. Éliminer toutes les sources d'allumage. Utiliser des pelles anti-étincelles pour matériaux inflammables. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les dépressions. Envisager la nécessité d'une évacuation. Empêcher le produit d'atteindre les drains et les cours d'eau. Aviser les autorités si le déversement a atteint un cours d'eau ou une canalisation d'égout, ou a contaminé le sol ou la végétation.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Garder hors de portée des enfants. Ne pas perforer, incinérer ou placer les contenants d'aérosol dans des compacteurs. Utiliser dans un endroit bien aéré. Utiliser une ventilation locale par aspiration. Éviter d'inhaler les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir le contenant bien fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas couper à la flamme, braser ou utiliser un chalumeau soudeur sur le contenant. Un mauvais usage intentionnel visant à concentrer ou à inhaler délibérément les vapeurs de ce produit peut être nocif ou entraîner la mort.

Entreposer à l'écart des sources de chaleur ou d'allumage. L'aire d'entreposage doit être fraîche, sèche, bien aérée, loin des matières incompatibles, à l'abri de la lumière directe du soleil et à l'écart des sources d'allumage (chaleur, étincelles, flammes, veilleuses). Ne pas entreposer à une température supérieure à 48,88 °C.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Normes sur l'exposition professionnelle

Les limites d'exposition professionnelle pertinentes figurent ci-dessous.

Hexane

ACGIH (LTE) : 50 ppm (176 mg/m³) pondérée dans le temps (8 heures). (peau)

OSHA (LEA) : 500 ppm (1 800 mg/m³) pondérée dans le temps (8 heures).

Ce produit peut être absorbé de façon cutanée.

Acétone

ACGIH (LTE) : 500 ppm (1 188 mg/m³) pondérée dans le temps (8 heures).

ACGIH (LECT) : 750 ppm (1 782 mg/m³), 15 min.

OSHA (LEA) : 1 000 ppm (2 400 mg/m³) pondérée dans le temps (8 heures).

Propane

ACGIH (LTE) : 1 000 ppm (varie) pondérée dans le temps (8 heures).

OSHA (LEA) : 1 000 ppm (1 800 mg/m³) pondérée dans le temps (8 heures).

Oxyde de diméthyle

Non établie

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Systeme de contrôle technique

Il est préférable d'utiliser des méthodes d'ingénierie pour prévenir et contrôler l'exposition au produit. Ces méthodes comprennent une enceinte de sécurité, la ventilation mécanique (dilution et ventilation locale par aspiration) et le contrôle des conditions du procédé.

Protection des voies respiratoires

Protéger les voies respiratoires en cas de risque d'exposition à des concentrations élevées de vapeur. L'appareil respiratoire doit être sélectionné en fonction de la concentration dans l'air au lieu de travail et celle-ci ne doit pas dépasser les seuils acceptés pour l'appareil.

Protection des mains

Il est recommandé de porter des gants en butylcaoutchouc.

Protection des yeux

Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques ou des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

Protection du corps

En cas de risque d'éclaboussures, porter une combinaison ou un tablier.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide
Couleur	Blanc
Odeur	Mentholée
pH	Sans objet
Densité relative	0,7526
Intervalle/point d'ébullition (°C/F)	-42 à 70,5 (-44 à 159)
Point de fusion (°C/F)	Non déterminé
Point d'éclair (PMCC) (°C/F)	-104/-156
Pression de vapeur	Non déterminée
Taux d'évaporation	Plus rapide que l'acétate de butyle
Solubilité dans l'eau	Négligeable
Densité de vapeur (air = 1)	Plus lourd que l'air
Viscosité (cSt)	Non déterminée
Limite inférieure d'explosibilité/limite supérieure d'explosibilité	1,0 %/18,0 %
COV (g/L)	Produit total : 378 g/L (491 g/L, moins eau et produit exempt)
COV (% , par poids)	54,1 % du produit total

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

Stable en conditions normales

Conditions à éviter

Chaleur, étincelles, flammes; températures élevées; sources d'allumage; arcs de soudage; veilleuses; électricité statique

Matières à éviter

Agents d'oxydation puissants, acides, bases, agents réducteurs

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Polymérisation dangereuse

Sans objet

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone, acide acétique, oxydes de soufre, oxydes d'azote et hydrocarbures divers

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Acétone : DL50 orale (rat) 5 800 mg/kg

DL50 cutanée (lapin) 20 000 mg/kg

Oxyde de diméthyle : CL50 (rat) 308,5 mg/l sur 4 heures

Toxicité systémique d'un organe cible particulier (contact unique et répété)

Peut provoquer des effets indésirables sur le foie, les reins et le système nerveux central.

Grave lésion/irritation des yeux

Peut causer une irritation.

Corrosion/irritation de la peau

Peut causer une irritation.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Le produit ne devrait pas causer de sensibilisation respiratoire ou de la peau.

Cancérogénicité

Non classé comme carcinogène par le NTP, le CIRC et l'OSHA.

Mutagénicité des cellules germinales

Hexane : négatif pour la mutagénicité par le test d'Ames et les analyses du lymphome de la souris, avec et sans activation métabolique.

Toxicité pour la reproduction

Hexane : des lésions permanentes sur les testicules ont été observées au cours d'études sur les animaux.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Mobilité

Aucune étude pertinente.

Rémanence / Caractère dégradable

Hexane : facilement biodégradable.

Bioconcentration

Aucune étude pertinente.

Écotoxicité

Acétone : CL50 (truite arc-en-ciel, oncorhynchus mykiss) 96 h 5,540 mg/l

CE50 : Daphnia magna 48 h 7,635 mg/l

Hexane : CL50 (truite arc-en-ciel, oncorhynchus mykiss) 96 h 12,51 mg/l

CE50 : Daphnia magna 48 h 21,85 mg/l

13. MISE AU REBUT

Mettre le produit au rebut conformément aux lois et aux règlements locaux et nationaux applicables. Ne pas retirer les étiquettes des contenants tant que ceux-ci n'ont pas été nettoyés. Ne pas couper, perforer ou souder sur le contenant ou à proximité. Utiliser des outils anti-étincelles. Ne pas incinérer les contenants fermés. Les contenants vides peuvent contenir des résidus dangereux. Mettre les contenants au rebut avec précaution.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Données DOT CFR 172.101	Bien de consommation, ORM-D (voie terrestre seulement, É.-U.)
Nom officiel d'expédition de l'ONU	Aérosols
Classe de l'ONU	(2.1)
Numéro de l'ONU	UN1950
Groupe d'emballage de l'ONU	Aucun
Classification pour transport aérien (IATA)	Consulter les règlements actuels de l'IATA avant d'expédier par voie aérienne.

15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES**Données d'étiquetage de l'UE**

La classification et l'étiquetage sont conformes aux directives 67/548/EEC et 99/45/EC de l'UE, y compris les amendements 2001/60/EC et 2006/8/EC.

Symbole de danger et indication de danger de l'UE

Xn : Nocif

N : Dangereux pour l'environnement

F : Hautement inflammable

Phrases R

R11 Hautement inflammable.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R48/20 Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut causer des incidences négatives à long terme dans l'environnement aquatique.

R62 Risque possible d'altération de la fertilité.

R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S

S 9 Conserver le contenant dans un endroit bien ventilé.

S16 Garder à l'écart des sources d'allumage. Ne pas fumer.

S26 En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau, et consulter un médecin.

S33 Prendre des mesures préventives contre les décharges statiques.

S36/37 Porter les vêtements et des gants de protection appropriés.

S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter un médecin immédiatement et lui montrer le contenant ou l'étiquette.

RÈGLEMENTS AMÉRICAINS (fédéraux, États) et LOIS INTERNATIONALES SUR L'ENREGISTREMENT DES PRODUITS CHIMIQUES**Liste TSCA**

Tous les ingrédients font partie de l'inventaire des produits chimiques de la Toxic Substance Control Act (TSCA) de l'EPA.

Liste EINECS

Tous les ingrédients de ce produit n'ont pas été vérifiés pour garantir qu'ils sont inclus dans l'Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) ou qu'ils en sont particulièrement exemptés.

Inscription à la LIS (canadienne)

Tous les ingrédients de ce produit ont été vérifiés afin de s'assurer qu'ils sont inclus dans la Liste intérieure des substances (LIS) ou la Liste extérieure des substances (LES).

15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Classification SIMDUT

B5.D2A

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés du Canada et la FTSS contient tous les renseignements obligatoires en vertu de ce règlement.

Proposition 65 de la Californie

Aucune des substances contenues dans ce produit n'a été classée par l'État de la Californie comme pouvant causer le cancer, des anomalies congénitales ou d'autres effets nocifs sur la reproduction.

SARA Title III, section 302 (EHS)

Ce produit ne contient aucun agent chimique soumis à la section 302 du programme SARA Title III.

SARA Title III, section 304

Les produits chimiques suivants comportent des quantités déclarables : Hexane (110-54-3) 5000; Acétone (67-64-1) 5000; Propane (74-98-6); Oxyde de diméthyle (115-10-6).

SARA Title III, section 311/312 Catégorisation

Danger immédiat (aigu) et danger différé (chronique) pour la santé, danger d'incendie, décharge de pression soudaine

SARA Title III, section 313

Ce produit contient un agent chimique qui figure dans la section 313 aux concentrations minimales ou au-delà. Les produits chimiques suivants sont présents : Hexane (110-54-3).

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Classifications NFPA

Inflammabilité - 4

Santé - 2

Réactivité - 0

Dangers spéciaux – Aucun

Classifications HMIS

Inflammabilité - 4

Santé - 2

Réactivité - 0

Protection personnelle - Voir section 8

Abréviations

S.O. : Indique qu'aucun renseignement pertinent n'a été trouvé ou n'est disponible

N° CAS : Numéro Chemical Abstracts Service

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

OSHA : Occupational Safety and Health Administration

LTE : Limite tolérable d'exposition

LEA : Limite d'exposition admissible

LECT : Limite d'exposition à court terme

NTP : National Toxicology Program

CIRC : Centre international de la recherche sur le cancer

R : Risque

S : Sécurité

CL50 : Concentration létale 50 %

DL50 : Dose létale 50 %

DBO : Demande biologique en oxygène

KoC : Coefficient d'adsorption des sols en conditions naturelles

Pour obtenir de plus amples renseignements, envoyer un courriel à :

msdstechnical@berryplastics.com

Préparé par :

EnviroNet LLC.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les renseignements et les recommandations qui figurent dans la présente FTSS s'appuient sur des sources réputées exactes. La Division des rubans et des revêtements de Berry Plastics Corporation n'assume aucune responsabilité de l'exactitude ou du caractère complet de ces renseignements. Il incombe à l'utilisateur de déterminer le caractère convenable de la **matière** à ses fins particulières. Notamment, nous n'offrons AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU QUELCONQUE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE en ce qui a trait à de tels renseignements, et nous n'assumons aucune responsabilité liée à son utilisation. Les utilisateurs devraient veiller à ce que toute utilisation **ou mise au rebut** de la matière soit conforme aux lois et règlements fédéraux, locaux et d'État pertinents.
